

A NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS

VIVENDI

Le 1^{er} décembre 2009

A titre de confirmation des Communiqués de Presse diffusés le 13 novembre et le 1^{er} décembre 2009, Vivendi SA ("Vivendi") apporte les précisions suivantes concernant l'acquisition du contrôle de la société GVT (Holding) S.A.:

Sur un nombre total de 24.934.700 actions ordinaires de GVT faisant l'objet des contrats d'option, Vivendi a d'ores et déjà exercé son droit d'acquérir 8.520.000 actions. Au titre de l'une des deux contrats d'option conclues entre Vivendi et Tyrus Capital LLP, Vivendi s'est engagé à exercer ses options d'achat dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, son option d'achat portant sur 11.634.700 actions, prévue au titre du contrat d'option portant sur ce nombre d'actions (cette option d'achat ayant d'ores et déjà été exercée à hauteur de 8.520.000 actions), et
- en second lieu, son droit d'acquérir 13.300.000 actions, au titre du contrat d'option portant sur ce nombre d'actions.

Conformément aux contrats d'option visées ci-dessus, Tyrus Capital LLP a irrévocablement accordé à Vivendi le droit d'acquérir, à l'entière discrétion de Vivendi, tout ou partie des actions faisant l'objet des contrats d'options. Tyrus Capital LLP a garanti à Vivendi qu'à la date du transfert des actions, il détiendrait la pleine propriété des actions à livrer à ce titre.

Pour 11.634.700 actions, Tyrus Capital LLP a en outre garanti à Vivendi qu'à la date de conclusion du contrat d'option portant sur ce nombre d'actions, il était titulaire du droit absolu et inconditionnel (à l'exception d'éventuelle obligation de notification par Tyrus Capital LLP) d'obtenir lesdites actions.

Vivendi n'est pas habilité à effectuer des déclarations publiques sur des droits de tiers tels que Tyrus Capital LLP ou les contreparties de Tyrus Capital LLP.

Vivendi confirme qu'il dispose d'une option lui permettant d'exercer ses droits d'acquérir les 16.414.700 actions restantes faisant l'objet des contrats d'option jusqu'au 19 février 2010 au plus tard.

Ces précisions sont apportées à la demande de la Commission des Valeurs Mobilières brésilienne (CVM) conformément à la lettre OFICIO/CVM/SEP/GEA-4/N272/2009 en date du 30 novembre 2009.

Avertissement important

L'offre publique d'achat mentionnée dans le communiqué de presse du 13 novembre 2009 n'est pas et ne sera pas diffusée directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique ou par le biais des services postaux des Etats-Unis ou tout autre moyen ou instrument du commerce intérieur ou extérieur des Etats-Unis ou grâce aux moyens mis à disposition par une bourse de valeurs mobilières aux Etats-Unis, y compris, de façon non limitative, la transmission par fax, télex, courrier électronique, téléphone et Internet. En conséquence, des copies du communiqué de presse du 13 novembre 2009, et tout document relatif à l'offre susvisée, ne sont pas, et ne doivent pas être, acheminées par voie postale ou transmises ou distribuées de toute autre manière aux Etats-Unis d'Amérique ou à destination des Etats-Unis d'Amérique.